



## COMITE DE PILOTAGE

# BILAN DES CONTRATS TERRITORIAUX DU COUESNON AVAL (2018-2022) et LOISSANCE MINETTE (2020-2022)

## COMPTE-RENDU DES ECHANGES

Date : Vendredi 27 Janvier 2023

Lieu : La Maison Neuve, Chauvigné

*Compte-rendu rédigé par Emmanuelle Gauthier, syndicat du bassin versant du Couesnon*

### **Patrick Luneau, AELB**

L'année 2022 a été marquée par l'élaboration de la stratégie territoriale du nouveau contrat 2023-2025 du bassin versant du Couesnon. Il a été réprécisé le lien avec le SDAGE et l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027. Cet objectif a été décliné à l'échelle des bassins versants Loissance Minette et Couesnon Aval. On a travaillé sur volets milieux aquatiques, bocage et agriculture. L'objectif est de passer de 3% des masses d'eau en bon état à 34%. La Loissance, la Minette, la Tamoute, la Guerge et le Laurier sont prioritaires sur partie aval. Les critères ciblés sont les nitrates, les captages prioritaires ; l'érosion surtout sur l'Est du territoire et les pesticides. J'ai un ressenti personnel depuis que je suis arrivé sur le territoire en 2020 ; quand je vois le parcours depuis presque 2 ans, lors de la signature, j'ai entendu des discours qui montrent tout l'intérêt et la compréhension de ce contrat unique. On ne va pas dessaisir quiconque au contraire, c'est un travail en commun.

### **Enora Keromnès, Région Bretagne ;**

La Région porte une politique de préservation et restauration des milieux aquatiques en complément de politique de l'AELB. Je me fais le relai du plaisir et de la satisfaction de ma vice-présidente qui était présente vendredi dernier. Ce fut un travail sur de longs mois pour co-construire une stratégie. Ce travail laisse la place à une gouvernance renouvelée donne une place à chacun. Travailler ensemble est très important. Cela permet la transversalité des politiques publiques avec les 3 volets pollutions diffuses, bocage et milieux aquatiques. Nous aurons un regard attentif pour tous les objectifs avec les moyens nouveaux qui vont arriver. Le SRADDET veut tendre vers zéro phyto en 2040.

### **Volet milieux aquatiques**

#### **Nicolas Sourdin, technicien rivière, syndicat mixte de la Loissance et la Minette**

1<sup>er</sup> site sur le Rondais, un ruisseau affluent au Pré des Douétaux. Il s'est agi de remettre le cours d'eau dans le fond de vallée. Il avait été déplacé avec la voie verte. On avait constaté que le ruisseau s'asséchait, ce qui entraînait une perte de salmonidés. Il y avait aussi un ouvrage problématique sur la continuité. On a réalisé 500 ml d'entretien de la végétation. On a pris de la granulométrie dans l'ancien lit pour la mettre dans le nouveau lit. C'est mieux pour la faune aquatique, pour la reprise de vie dans le cours d'eau ; c'est bcp plus rapide. Le cours d'eau a pu déborder cette année.



2<sup>e</sup> site Maen Roch, cours d'eau sur-creusé. Le but était de réhausser le lit de 60 à 70 cm pour rendre les débordements possibles. On a creusé le fonds de lit, rebouché puis redessiné avec sinuosité et apport de granulométrie de graviers issus de sablières assez fins, assez difficiles à trouver et coûteux mais matériau historiquement présent sur le site granitique. On a mis du gravier roulé issu de la cornéenne. On le fait seulement sur les secteurs propices aux frayères car c'est très cher (70€/tonne alors que 30 à 40€/tonne normalement).

Il y avait du drainage agricole à certains endroits donc pas possible d'intervenir.

3<sup>me</sup> site : Ferme Lait gaillardise : on va encore faire des travaux sur un cours d'eau très profond 1m50 . on va installer des piézos. On va renvoyer ces drainages plus loin dans le lit restauré. On a choisi une solution mixte de restauration du lit qui permet de garder le système de drainage. L'hiver il ne fait pas pâturer on pourrait fermer les drains et faire remonter la nappe. Pas de cas de figure aujourd'hui similaire en France. Ca se fait au Canada.

4<sup>ème</sup> site : Le Mée 640 ml. Abattage des peupliers sur l'ensemble du cours d'eau. Valorisation par le collectif BB35. Importation de 1000m<sup>3</sup> de terre pour boucher le trou de dessouchage des peupliers sinon le cours d'eau passait en dessous ; on vient boucher le cours d'eau pour ensuite redessiner le lit en fond de vallée.

5<sup>ème</sup> site : la Minette : restauration lourde du lit. On a la main sur le foncier donc c'est plus facile à mettre en place (pas de négociation). Berge de 80 cm à 1 m. Idem : on a creuser et remis la terre végétale importer de la roche. Les travaux étaient déjà faits en amont car on est à l'aval du moulin de Béruchère, de louvetière. Et aussi 4 petits ouvrages aménagés. Toute la zone de source de la Minette sera désormais connectée.

6<sup>ème</sup> et dernier site : un des projets les plus intéressant et parlant par rapport aux objectifs du contrat unique; problématique d'inondation car busage (1 m linéaire) plus ou moins bien calés avec matériau plus ou moins correct. Exploitation agricole en pâturage ; rencontrée avec Aline d'EPF. On retrouvait des déchets : donc on n'a pas fait de débusage partout. On a retiré quelques buses puis redessiné le lit dans la prairie. La 1<sup>ère</sup> phase a été réalisée sur 150 ml et la 2<sup>e</sup> phase sera réalisée en 2023. On a recréé un chemin creux avec de la terre végétale de chaque côté.

Bilan 2022 : 180 à 200 000€ . Les travaux du CTMA ont vraiment débuté en 2022 et vont se poursuivre avec le contrat unique. Les moyens du SLM ont doublé. La capacité reste à 200 000€TTC de travaux subventionnés.

Prévisionnel 2023 : 455 000€ TTC (étude et travaux)

L'étude sur la Chattière est le dernier gros point de blocage sur la Loisanche. Ensuite nous irons sur Champinel et l'ensemble des gros ouvrages seront aménagés

Il y aura 2 techniciens en 2023.

**Samuel Maudet, OFB** : sur ces ouvrages procédure administrative avec ultimatum de mise en conformité au printemps 2024.

**Jérôme Even, technicien rivière, syndicat mixte du couesnon Aval**

Travaux réalisés en 2022 sur le sud du territoire : Chauvigné, Sens-de-Bretagne et Vieux-Vy.



Sens et Chauvigné : AAP Innovation. L'Aleron était la masse d'eau prioritaire visée. 4 sites ont été retenus :

Site du moulin du pont à Vieux-Vy : aménagement rampe rustique continuité multi-espèces pour ouvrir l'ensemble du BV.

Site de Poil Long : découpé en 3 sous sites : remise en talweg : cours d'eau qui passait dans mare. Ouverture de la saulaie, restauration de la zone humide et débusage d'un cours d'eau de 20 ml à 6 ml. Sur le site de Poil long, je suis toujours en animation, j'ai deux projets à finaliser.

Site de La Bertais à Vieux-Vy : un changement de buse : PEHD plus grand et recalage. La restauration de la zone humide avec reméandrage et remise en talweg. La sortie de 256 tonnes de matériau pour faire passer le cours d'eau. Au total, 120 ml ont été restaurés.

Site de Vieux Vy, la Butte ; animation en cours, remise en talweg et suppression de plan d'eau (appel à un bureau d'étude pour effacement de plan d'eau et aménagement du site).

Point financier : 81 121€ dépensés en 2022 sur 177 892€ prévus. Le reste est en cours. Nous avons tout honoré pour l'AAP innovation à hauteur de 44 000€.

Prévi 2023 : 3 bassin versant prioritaires : Guerge, Tamoute et Laurier

L'étude initiale est axée sur les têtes de bassin versant. Sur la Guerge nous n'avons que l'étude de continuité Hydroconcept donc il faudra la compléter par le terrain.

420 000€ et 25 000€ pour une étude éventuelle. Nous avons prévu le recrutement d'un nouveau technicien à partir de début mars.

**Antoine Pont** : à partir de quand les résultats sont probants sur les travaux ouvrages ?

**Jérôme Even** : dès l'ouverture

**Nicolas Sourdin** : ça dépend des espèces ; on n'a plus la volonté de faire des suivis d'espèces car ça coûte. Mais on a des suivi IBMR IBD. Les milieux étaient impactés avant mais quand on fait les travaux on a un impact et souvent on ne récupère pas avant 3- 4 ans. Mais du point de vue piscicole tu observes rapidement les poissons remonter.

**Richard Pellerin** : Une étude est-elle prévue sur le moulin de Quincampois ?

**Jérôme Even**: Non pas à ce jour

**Vincent Bichon** : C'est compliqué pour le propriétaire. C'est le dernier moulin usinier si on lui enlève de l'eau c'est compliqué pour lui, car l'eau c'est de l'énergie. Tous les scénarios avaient été écartés par M. Noel.

**Samuel Maudet** : Il y a la possibilité de faire passer l'eau dans un dispositif plus fonctionnel . Mais j'observe un blocage psychologique lié à de mauvaises relations avec les services de l'Etat. Il n'y a rien d'insurmontable. La procédure administrative est en cours.

**Jérôme Even** : Au mois de mai il n'arrivait pas à tirer la force motrice. Il essaie de trouver d'autres solutions pour trouver de l'énergie.

**Joseph Boivent** : Il est passé à la télé, ça va peut-être le faire changer...

**Richard Pellerin** : Il n'a pas de passe à anguille. Quand on fait la pêche électrique sur le même type d'habitat on observe une grosse différence sur les anguilles de 30 cm. Idem grosse différence sur Lamproie marine avant /après cet ouvrage.

**Samuel Maudet** : L'arrêté « continuité révisé en 2014, de nombreuses espèces à prendre en compte ; est aujourd'hui non fonctionnel pour l'anguille, la truite, le brochet et la lamproie. Il n'est fonctionnel que pour le saumon.



## Volet pollutions diffuses

### **Jo De Ridder, animatrice agricole sur le BV du Couesnon Aval, syndicat du bassin versant du Couesnon**

Les actions 2022 s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été engagé en 2018. L'accent a été mis dans la réflexion sur la poursuite ou non des actions dans le cadre du contrat unique .

Sur le Couesnon Aval il n'y a pas d'enjeu eau potable. L'enjeu principal c'est les nitrates.

Prairies : avec CETA essai sur prairies (Dieter de Paeter) ; différentes combinaisons d'implantation de prairies associées à méteil grain ou ensilage à différentes époques.

Pesticides : poursuite de l'action désherbage mécanique avec un accompagnement CRAB et Agrobio.

Nous avons le budget pour accompagner 10 agris, sachant que AELB ne finance pas le passage d'outils.

Nous avons aussi réalisé des actions de démonstration autour du désherbage de céréales. Cela intéresse surtout les bios mais on a mixé les publics.

Un groupe DEPHY de la Manche, animé par l'ARAD2 une filiale du CER France va intégrer le contrat en 2023. Il travaille déjà sur la réduction des phytos et va travailler sur l'azote.

Systèmes herbagers : poursuite de l'étude économique sur les systèmes herbagers des exploitations du Couesnon. Des choses intéressantes ressortent de cette étude. Nous allons réaliser en 2023 un document de 6 pages fin juin + vidéo de 5 mn en octobre.

Polders légumiers : En 2022 on a plutôt réfléchi à comment ré orienter les actions pour le nouveau contrat. Nouvelle programmation : avoir une valorisation des pratiques concrètes de réduction des pesticides ; garde une action sur levier agronomique

### **David Morin, animateur agricole sur le BV Loirance Minette sur 2022, syndicat d'eau du pays de Fougères (nouvelle animatrice arrivée seulement en octobre)**

Zoom sur deux prises d'eau Echelles et Bas Sancé : tendance à la baisse sur les concentrations en nitrates. Pas de dépassement depuis 2018 sur le BV des Echelles. Pour pouvoir rouvrir il faut 5 ans de suite sans dépassement. Nous sommes optimistes. Bas Sancé a des valeurs plus faibles 30-35 mg/l. Il faut continuer à travailler sur enjeu nitrates sur ces deux BV.

**M. Boivent** : cette belle courbe cache des grandes variations ; d'un prélèvement à l'autre on peut avoir de grosses différences.

Renforcement réglementation sur pesticides ; 2 principales métolachlore ESA et alachlore (herbicide maïs et céréales) ; travail à faire sur désherbage mécanique, maintien prairies, bocage

Etude AFAFE ne pourra se mener sur les Echelles suite au refus de la commune des Portes du Coglais

**M. Prigent** : Le point sur milieux aquatiques est important. Il faut bien associer les techniciens milieux aquatiques pour que les opportunités de travaux puissent être intégrés dans l'AFAFE

**M. Boivent** : C'est un problème l'acceptation de travaux. On se heurte souvent à des refus. Dans les PPC on est amené à acheter du foncier car derrière tout ça, il y a la volonté d'améliorer la qualité mais aussi mieux gérer la gestion quantitative de l'eau.

**M. Sourdin** : : On est en discussion avec la FD pêche35 et APP sur un terrain à vendre en aval d'un site de travaux. Le SLM a déjà beaucoup de terrain à gérer. On est prêt à acquérir ces terrains mais on ne peut pas gérer. Si on a une opportunité de vendre à une asso pour un euro symbolique, on le fera (discussion avec JP Lorand allant dans ce sens après la réunion).



**M. Lorand (APPMA):** Il s'agit de terrain en déprise. On veut bien acheter mais se pose aussi la question de nos terrains ; nous on a aussi on a beaucoup de travaux d'entretien qui reposent sur des bénévoles.

**A Pont :** Pourquoi ne pas laisser la friche devenir de de la forêt ?

**M. Lorand:** si on peut planter c'est à voir mais il ne faut pas trop d'ombrage. On peut aussi trouver 3-4 moutons pour entretenir.

**M. Cherruy (CD35):** Il faut être vigilant avec les AFAFE. La coordination des travaux avec le CD35 est nécessaire. Le dernier réalisé a utilisé des techniques déplorables sur les milieux aquatiques et le bocage. Ca a bien été intégré par l'équipe départementale AFAFE. Le droit de préemption vient en relais de l'animation.

Prévisionnel 2023 : Couesnon Aval + Loissance Minette: 229 350€

#### **Ludovic Juignet, animateur au REEPF**

ExplEaurateurs : 23 classes en 2022 choix des 4 modules possibles par chaque classe ; rencontre avec les acteurs du territoire ; très présent sur Loissance Minette cette année.

Caravane Main Verte : on va à la rencontre des habitants mais aussi vers les techniciens et les élus. On s'inscrivait toujours dans cette démarche de jardiner au naturel initié par la MCE et les rennais.

47 dates en 2022 et 25 dates soit 28 ½ journées en plus c'est vers les habitants

A compter de 2023, on va ré orienter vers les économies d'eau et alimentation ; on est en pleine réflexion avec les collectivités de l'eau pour la suite. La CMV va continuer avec le SMICTOM suite à la loi sur valorisation des biodéchets (2024).

#### **Volet bocage**

##### **Antoine Pont, technicien bocage sur Couesnon marches de Bretagne**

Chiffres présentés constants sur volumes financiers mais compte tenu inflation on diminue le volume de travaux.

**M. Lorand (APPMA) :** Combien de haies ont disparu ?

**A. Pont :** On ne sait pas

**T. Nolot :** en cas de protection c'est aussi une volonté politique. Nous on travaille à la protection.

**A Pont :** Ce qui est désolant c'est de voir se planter des « crayons » alors qu'on détruit des beaux chênes

**S. Maudet :** Compensation ou pas : quel ratio : de compensation : 1 pour un ?

Le CNPN dans des avis qu'il peut rendre sur projet de destruction bocage donne ratio de 10 pour un quand la haie abrite espèces remarquables, chouette pic chyroptère ou grand capricorne. Il faut que les techniciens bocage aient cette donnée là en tête ? Ce n'est pas au technicien c'est à la DDTM, l'interlocuteur principal, de donner l'autorisation s'il y a un doute de la part du technicien bocage.

**A. Pont :** Pour les haies encadrées par la PAC, la DDTM donne le ratio un pour un mais compensation positive c'est-à-dire implantation à un endroit meilleur. La nouvelle PAC autorise la coupe à blanc des haies : à terme disparition

**M. Boivent :** Il y a coupe à blanc et coupe à blanc. La BCAE7 interdit quand même l'arasement des talus.

**A. Pont :** S'il y a un arbre tous les 5 m sans bourrage, cela devient un alignement et ce n'est plus protégé par la PAC.

**M. Hardouin :** le budget consacré à la compensation sur Fougères Agglo est de 7000€ TTC pour fourniture plants haies paillage mais les agris plantent eux même.



**A. Pont** : Les déclarations préalables me prennent 60% de mon temps d'animation et en ce moment 90% pendant la période d'abattage.

**J. Even** : Est-ce que vous prenez en compte la biodiversité dans l'instruction car souvent ça permet de régler la question ?

**A. Pont** : Non mais souvent la haie est déjà abattue quand on arrive. C'est instruit par le SCOT.

**S. Maudet** : Dans les côtes d'Armor et en Ille et Vilaine va arriver un arrêté préfectoral visant à protéger les haies. Si non-respect d'un arrêté c'est sanctionnable d'une contravention 5<sup>e</sup> classe. C'est plus facile à constater. C'est de la compétence du préfet : compensation 5 pour 1, en nombre de plants.

**A. Pont** : BACE7 dit compensation avant arasement. La surexploitation est beaucoup plus problématique que l'arasement car l'arasement déclaré. La surexploitation est partout. On coupe des gros chênes et on plante des crayons.

**M. Lecompanon** : A la CRAN on organise des journées sur le bocage. On insiste sur le fait qu'on peut valoriser par stockage carbone pas forcément par du prélèvement

#### **Romain Piette, technicien bocage à MSM Normandie**

Bénéficiaire du programme sur MSM N Couesnon : 82 personnes, 25 km ; enjeu hydraulique + 400 ml haies programme libre : total 29 km (fin. AELB et AFAC agro-foresterie via mecennat)

#### **Céline Guilly, technicienne bocage à Val D'ille Aubigné**

Présentation de Breizh bocage 3

Même niveau de plantation souhaité mais si d'autres missions les collectivités pourront éventuellement augmenter l'animation.

P. Luneau : les diagnostics PDGH demandent 3 jours d'animation par ferme. Ils sont finançables car on y trouve un intérêt (diag 70%)

J. De Ridder : Il faut faire intervenir les maîtres d'ouvrage associés agricoles là-dessus.

Prévisionnel complet 2023 : 312 000 € sur CA et LM ; 1.5ETP en plus

**A Pont** : Qu'est ce qui se passe si on ne remplit pas nos objectifs ?

**M. Boivent** : Bonne question. Il est prévu qu'un bilan annuel soit fait. Il va falloir se pencher sur ce qui va et ne va pas. Comment faire pour accélérer ? Il faut aussi une volonté politique. J'en profite pour vous remercier pour le travail que vous faites. Si l'argent n'est pas utilisé il pourrait être redirigé.










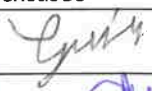

2022 a été très problématique du point de vue quantitatif. Ça pose question ce dérèglement climatique. Les masses d'eau il faut les mettre à l'abri par la restauration des milieux aquatiques et du bocage.

**P Luneau** : Il y a une discussion en cours entre les services de la région et l'AELB sur Breizh bocage 3. La volonté est bien d'augmenter l'ambition, y compris sur l'embauche de nouveaux techniciens.

Remerciements de M. Boivent, fin du COPIL.

Vendredi 27 janvier 2023 - CHAUVIGNÉ

FEUILLE PRESENCE AU COMITE DE PILOTAGE DES CONTRATS TERRITORIAUX DES BASSINS VERSANTS COUESNON AVAL ET LOISANCE MINETTE - BILAN 2022

	ORGANISME	NOM et Prénom	Signature
FINANCEURS	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Patrick Luneau	
		Maïna Prigent	X
	Région Bretagne	Enora Keromnes	X
	Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	Claire Baudelot	
	Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Départemental 35	Olivier Vincent	
	Communauté d'Agglomération Mont St Michel Normandie	Romain PIETTE	
	Couesnon Marches de Bretagne	Caroline Baguenard	
	Couesnon Marches de Bretagne	Antoine Pont	
	Couesnon Marches de Bretagne	Jean-Frédéric Sourdin	
	Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel	Timothée Nolot	
	Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel	Aurélien Bellanger resp. Service Environnement	X
	Fougères Agglomération	COTTO Sylvain <i>Maclain Naëla</i>	
	Val d'Ille Aubigné	Céline Guilly	X
	Val d'Ille Aubigné, responsable Eau et Assainissement	Sandrine EYNARD	
	Bretagne Romantique	Mélanie Chesnais	
ASSO	Eaux et Rivières de Bretagne	Annie MAUDET	excusée
	AAPPMA Gaule Antraineise	ALINE Bernard	
	AAPPMA Gaule Antraineise	LORAND Jean Paul	
	APPMA Truite Tamoutaise	Yvan RIMASSON	
	Fédé pêche 35	Richard Pellerin	X
	Fedé pêche 50		
	Fédé Kanoë Cayac 35	Bernadette Ducouret	
ADMINISTRATIONS / ETAT	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 35 (DDTM)		
	Service Environnement	Michaël Depinoy	
	Agence Régionale de Santé Normandie (ARS)		excusée
	Natura 2000 Conservatoire	Morgan Grivaud	
	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne	Constance le Gall	
CRAN - Antenne de St Lô	Philippe LECOMPAGNON	